



Refus d'aide au travail du ccpas du mexique

Par **Jean Claude Pennes_old**, le **04/12/2007 à 01:51**

Bonjour,

Avant tout, je vous remercie d'avoir publié mon projet culturel sur le site web traitant le droit au travail des français de l'étranger sous le titre:
jean-claude pennes contre mr. Goujaud, consul général de France au mexique: refus d'aide à l'emploi.

Ce comité pour l'emploi et l'aide sociale CCPAS. du mexique s'est donc réuni le 15 novembre dernier et a officiellement refusé le projet culturel que j'avai proposé au consul Goujaud, le 15 avril dernier, ce dernier l'ayant le 16 avril méprisé d'un geste: une note brève du consul m'informant de ce refus sans fournir une seule explication motivant ce refus.

je tiens a votre disposition, si vous le souhaitez la lettre de Goujaud.

J'ai logiquement demandé la (les) raisons explicatives qui ont déterminées ce refus, c'est mon droit je pense.

Aucune réponse ne m'étant parvenue à ce jour de l'autorité consulaire, rappelant que Mr. Goujaud, consul général de france au mexique est également président du CCPAS du mexique, donc peut exercer un plein pouvoir sans tenir compte de la valeur objective d'un projet de travail, ce Monsieur haut-fonctionnaire de l'Etat m'ayant récement réclamé à grands cris une dette de 10 euros, correspondant au frais de voyage bus-aller-retour nécessaire à une convocation faite par lui même le 14 juillet 2006 dans ses bureaux de Mexico-city, alors que je vis a Cuernavaca située a 60 kms.

Il est facile déduire malheureusement que le consul a perdu toute objectivité me concernant et fait de ce genre d'éclat preuve de sa mauvaise foi et manque de charisme en tant que fonctionnaire de l'Etat Français.

Ma demande, étant décidé a porter cette décision négative du CCPAS, est de savoir vers quelle juridiction administrative je peux porter l'ensemble de mon dossier social et

professionnel.
Merci de votre réponse,

Bien à vous.
Jean-Claude Pennes